

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 17 décembre dernier et a examiné les points suivants :

- **Achat de terrain à Lacoste**

Marie-Laure CHARBONNEL a fait une demande à la municipalité d'acquisition d'une bande de terrain sectionnal autour de la maison de famille. Elle souhaite connaître dans un premier temps si la municipalité serait favorable et dans cette hypothèse à quel prix ?

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe pour cette vente sachant que la décision définitive n'interviendra qu'après connaissance de la surface exacte, bornage avec un géomètre et vote des électeurs de la section.

- **Désignation référent communauté de communes**

Le CM doit délibérer pour désigner un référent auprès de la communauté de communes pour ce qui concerne la voirie forestière sur la thématique de l'entretien, notamment suite aux chantiers d'exploitation forestière.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, désigne Ludovic VERNET.

- **Participation RPI aux transports**

La municipalité est saisie de différentes demandes de participation :

- l'une dans le cadre du RPI Bagnols-Larodde, pour le transport des enfants à Saint Palais sur Mer en classe de mer,
- la seconde de l'APE de Lanobre pour une aide au financement de projets

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour une participation à hauteur de 50 € par enfant.

- **Dossiers DETR/DSIL 2023**

Les dossiers de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) doivent être déposés d'ici le 8 février 2023.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour élaborer les dossiers correspondants au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes et au titre de la DETR pour la mobilité décarbonée.

- **Convention avec le centre de gestion pour assistance à l'instruction des dossiers retraite**

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour renouveler la convention triennale avec le centre de gestion pour assistance à l'instruction des dossiers retraite.

- **Nouvelle organisation pour les dossiers d'urbanisme**

A compter du 1^{er} janvier 2023, afin de permettre à la secrétaire de mairie d'instruire les autorisations d'urbanisme dans de bonnes conditions, il est proposé de fermer la mairie au public le vendredi après-midi.

A noter qu'en cas d'indisponibilité de cette dernière, les dossiers d'autorisations d'urbanisme seraient à nouveau transmis à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT 63) pour instruction.

- **Informations PLU**

L'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme se déroulera à la mairie pendant un mois du mardi 10 janvier au vendredi 10 février 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi et jeudi 8h30/12h, mardi et vendredi 14h/17h et samedi 9h/12h.

Le commissaire-enquêteur Alain HOENNER recevra en mairie aux dates suivantes :

- mardi 10 janvier de 14h à 17h
- samedi 21 janvier de 9h à 12h
- mardi 31 janvier de 14h à 17h
- vendredi 10 février de 14h à 17h

Un registre d'enquête sera à la disposition du public pour consigner toutes les observations sur le projet de PLU.

A noter que le dossier de PLU sera également consultable sur le site internet de la mairie.

- **Questions diverses**

- ***Territoires d'énergie (ex SIEG)***

M. le Maire doit relancer à nouveau le syndicat pour le renouvellement des lampes de l'éclairage public.

- ***Route de Fouillat***

La municipalité est toujours en attente de l'intervention de l'entreprise choisie.

- ***Plate-forme de broyage***

D'ici 2024, la commune devra créer une plate-forme de broyage des branchages pour fabriquer le broyat qui sera distribué aux habitants pour leur composteur.

- ***Antenne relais***

La plate-forme pour accueillir l'antenne relais et la clôture sont réalisés. L'installation du mât devrait intervenir dans les prochaines semaines selon la météo pour une installation complète de la 4G courant 2023.